



Guide d'adhésion d'un nouveau producteur

Le Goût des Autres souhaite soutenir économiquement des producteurs agricoles, majoritairement locaux, dans une démarche de maintien et de développement d'une agriculture artisanale et écologique, respectueuse de l'environnement et des hommes. **Le Goût des Autres** contribue ainsi à la mise en place d'une micro-économie solidaire sur son territoire.

Toute demande d'adhésion d'un nouveau producteur devra passer par la commission producteurs.

Le Goût des Autres ne souhaite pas mettre des producteurs en concurrence. Nous essayons d'avoir un producteur pour un produit. Il se peut que cela ne soit pas facilement applicable. Certains produits peuvent être différents selon leur terroirs, comme par exemple le vin, le fromage ...
Si un producteur rencontre des problèmes pour écouler certains de ses produits, nous pourrions faire une exception à la règle.

Le producteur au Goût des Autres

- produit ses propres produits.
- a une activité déclarée
- est situé dans un périmètre géographique proche conserve une exploitation agricole à taille humaine.
- s'engage pour une agriculture biologique.
- recherche la transparence dans les actes d'achats, de production, de transformation et de vente de ses produits.
- s'assure de la bonne qualité gustative et sanitaire de ses produits.
- maintient la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées (respect de la **biodiversité** de la faune et de la flore et la transmission d'un patrimoine végétal et animal digne pour les générations futures.)
- est respectueux du bien-être animal.
- raisonne à long terme et de manière globale.

- est sur une voie menant à l'autonomie et au développement de son exploitation par la définition d'un prix équitable permettant au producteur de vivre dignement.
- communiquera avec la commission producteurs et s'engage à gérer lui même les tableaux de précommandes que les bénévoles du GDA lui mettront en place.
- s'engage à venir présenter et vendre ses produits.

- référence la *charte de l'agriculture paysanne* (en annexe)

Le Goût des Autres pour ses producteurs

- développe des liens de solidarité active avec tous les acteurs
- sensibilise les adhérents sur une solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- accompagne le producteur à l'autonomie et au développement de son exploitation par la définition d'un prix équitable, révisé chaque saison, permettant au producteur de vivre dignement et d'envisager l'avenir avec confiance.

Nous vous souhaitons une belle aventure

La commission producteurs

2016